

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2020**

**PROCÈS - VERBAL**

L'an deux mille vingt, le 1<sup>er</sup> octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 25 septembre s'est réuni en séance publique, salle Madeleine Sologne, sous la présidence de M. Nicolas SANSU, Maire.

Le Maire indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte. Il invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance. M. Philippe FOURNIÉ est désigné à l'unanimité.

**Monsieur MICHOUX :**

- M. Nicolas SANSU : présent
- Mme Maryvonne ROUX : présente
- M. Philippe FOURNIÉ : présent
- Mme Jill GAUCHER : présente
- M. François DUMON : présent
- Mme Céline MILLÉRIOUX : présente
- M. Boris RENÉ : présent
- Mme Mélanie CHAUVET: présente
- M. Toufik DRIF : présent
- Mme Djamila KAOUES : pouvoir à M. LÉCHELON
- M. Fabien BERNAGOUT: présent
- Mme Sabine MORÈVE : présente
- M. Franck MICHOUX : présent
- Mme Corinne OLLIVIER : présente
- M. Frédéric DUPIN : présent
- Mme Hayate DADSI : pouvoir à Mme GAUCHER
- M. Thibault LHONNEUR : présent
- Mme Solange MION : présente
- M. Jean-Claude LÉCHELON : présent
- Mme Ophélie TAIRET: présente
- M. Wendelin KIM : présent
- Mme Corinne SOCHARD : présente
- M. Zakaria MOUAMIR : présent
- Mme Sophie PIÉTU-AGEORGES : présente
- M. Haydar AAD : présent
- Mme Monique RENARD : présente
- M. Kévin JACQUET : présent
- Mme Aude BIAVA-MARTINETTO : pouvoir à Mme CHANGEUX
- M. Yann GODARD : présent

- M. Laurent DESNOUES : présent
- Mme Cécile CHANGEUX : présente
- M. Samir AZZOUZ : pouvoir à M. GODARD
- Mme Caroline CHARMONT : pourvoir à M. DESNOUES
- M. Pascal LATESSA : présent
- Mme Mary-Claude GRISON : présente

## **Le Maire**

Avant de commencer les propos liminaires, je vais vous faire passer deux parapheurs, un sur lequel il y a la feuille d'émargement du 10 juillet, ne signent que ceux qui étaient présents. Parce qu'on doit le donner à la Préfecture et puis un autre qui tourne sur la Décision modificative qu'on va voter ce soir, quelque soit le vote, on doit annexer les présents sur les décisions modificatives, donc ils sont en train de tourner, ça évitera qu'on attende à la fin de la séance et puis là il y a dans le dernier parapheur la séance d'aujourd'hui avec les présents, seuls les présents signent. Voilà, vous ne signez pas pour les pouvoirs.

Merci.

Mesdames, Messieurs,  
Mes chers collègues,

Parfois le contexte vaut plus que le texte. C'est un peu le cas ce soir car le contexte, inédit, avec une crise sanitaire qui dure, avec une crise économique et sociale qui s'ancre, avec des divisions qui se font jour, bouleverse profondément l'intervention des pouvoirs publics. C'est vrai pour l'État, c'est vrai également pour les collectivités locales.

Depuis des mois, et je veux remercier les services de l'État, nous travaillons en pleine cohérence avec Monsieur le Préfet et je suis sûr avec Madame la Sous-Préfète à qui je souhaite en notre nom à tous la bienvenue, afin de préserver, autant que faire se peut, l'essentiel de ce qui fait la vie de notre territoire.

Je tiens également à souligner l'engagement et l'esprit de responsabilité des agents territoriaux de la ville de Vierzon qui organisent les services et accompagnent les administrés pour que la vie soit presque normale. Je pense aux écoles, je pense aux manifestations sportives, culturelles, commerciales. Globalement, le choix qui a été le nôtre de s'inscrire dans les règles sanitaires édictées, mais de ne pas en rajouter, a jusqu'ici été salutaire. Salutaire, car si la doctrine édictée par l'État et les autorités sanitaires doit être respectée, jamais la peur ne doit s'instaurer et présider aux décisions collectives.

C'est dans cet esprit que nous avons continué à œuvrer, à porter les projets pour lesquels nos concitoyens nous ont fait confiance.

Et ce contexte inédit, qui se traduit, ne l'oublions pas, par un recul du Produit Intérieur Brut, c'est-à-dire de l'ensemble des richesses produites dans le pays, de plus de 10 % (c'est-à-dire 220 milliards d'euros de moins en France), a changé la donne sur les priorités de l'intervention publique. Les impératifs de réduction de dette publique sont ainsi passés au second plan devant la nécessité du soutien de l'activité. Nul doute pourtant que la baisse de cette activité aura des répercussions sur tous les territoires dont le nôtre. On le voit d'ores et déjà dans toute la filière aéronautique, dans tous les métiers du spectacle et de la culture, dans toute la filière hôtellerie/restauration et bien d'autres encore.

Dans ce cadre, notre responsabilité de décideurs locaux, est de tout faire pour amortir le choc, pour soutenir l'activité et pour redoubler d'efforts pour répondre à l'urgence économique et sociale, à l'urgence écologique et à l'urgence démocratique.

Ces trois enjeux nous conduisent à encore plus de liens avec nos concitoyens. Les visites de quartiers ont débuté avec les référents de quartier. Nous allons lancer une grande réflexion sur la co-construction du budget de la ville, avec une première réunion publique le 7 novembre prochain, parce que le budget c'est la traduction concrète des politiques publiques et donc des choix qui sont réalisés.

Solange Mion lancera également le travail de reconfiguration des conseils de quartiers et donc l'année 2021, dans son premier semestre sera le moment fort de cette nouvelle façon de faire, avec tous les acteurs de la ville, économiques, sociaux, sportifs, culturels, tous les citoyens qui s'engagent pour leur ville et leur territoire.

Je n'oublie pas que le sujet de la santé, si prégnant en ces temps de crise sanitaire, doit rester sous surveillance de nos concitoyens. Les mobilisations qui ont eu lieu, et qui ont permis de révéler publiquement ce qui se tramait en 2017/2018 à l'hôpital, ont ouvert une autre phase. Notre hôpital appartient à tous et c'est donc devant tout le monde que je souhaite qu'un échange ait lieu sur les enjeux et perspectives de la santé publique à Vierzon avec tous les acteurs du monde hospitalier. Cette rencontre aura lieu, ici même, lundi 12 octobre en soirée. Des perspectives doivent s'ouvrir et les annonces de travaux dans les hôpitaux, de reprise de dette doivent se traduire ici dans notre ville.

Car l'État n'est pas chiche d'annonces pour participer à la relance ! Et d'ailleurs notre séance du Conseil Municipal concrétise un certain nombre d'opérations qui étaient en recherche de financement et qui vont émarger aux programmes de dotation de soutien à l'investissement local. Et si nous saluons positivement l'abondement de certains fonds d'investissement, il nous faudra beaucoup de vigilance sur nos recettes de fonctionnement pour bâtir un budget qui préserve toutes les missions de la collectivité auprès des Vierzonnais.

Notre credo est toujours le même. Nous sommes des partenaires loyaux avec les autres institutions publiques, mais des partenaires exigeants. C'est d'ailleurs pour cela que nous sommes respectés.

Respectés et reconnus, ce qui nous permet de déployer tous les volets de contractualisation que nous avons mis en œuvre. Notre partenariat avec l'ANRU, l'ANAH, Action Logement, la Banque des Territoires, l'ANCT, et bien évidemment, la Région, le Département et la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry porte ses fruits. Ouverture de l'antenne du Cnam, ouverture du campus connecté, lauréat de l'appel à projet de reconquête de friches urbaines en cœur de ville pour en faire un Tiers-Lieu, lauréat de l'appel à projet Bus France Services, lauréat de l'appel à candidature pour l'accueil d'un service de la DGFIP, sans compter toutes les actions mises en œuvre par le PRU qui feront l'objet d'inauguration dans les prochaines semaines.

Oui, les projets avancent. Je parlais de la DGFIP pour laquelle je suis allé au Ministère de l'Économie et des Finances hier. Initialement, les services ministériels avaient indiqué que nous devions accueillir 20 à 25 agents. Ce nombre a doublé et ce sont 45 à 50 agents des Finances Publiques qui s'implanteront à Vierzon début 2023. Très vite, les services de la Ville, de la Communauté de communes, de la Semvie, vont travailler avec les services de l'État pour étudier la meilleure implantation, car en termes d'espaces, cela pourrait nous amener à revoir nos plans, avec toutefois une exigence, conforter le cœur de ville.

De même, dans notre séance de ce soir, nous allons lancer l'opération de réhabilitation de Barachet Mathat qui accueille d'ores et déjà un certain nombre d'activités associatives et coopératives. Ce bâtiment, propriété de la ville de Vierzon, confortera sa vocation de Tiers-lieu avec des implantations qui seront validées par les services de la ville. Sur cette opération, nous attendons un financement de l'État très conséquent, on nous parle de 400 000 €.

Dans le cadre d'une meilleure installation des services publics, nous lançons également la rénovation et l'aménagement du Centre Administratif qui sera dédié uniquement au CCAS, en poursuivant notre recherche de financements auprès de la Région. C'est une très belle opération qui s'inscrit pleinement dans la rénovation thermique des bâtiments publics, pour laquelle le Projet de Loi de Finances de l'État pour 2021 prévoit des crédits spécifiques, ce qui nous amènera à déposer des dossiers précis, notamment l'école du Colombier dont le programme de rénovation et de reconstruction est en cours de définition.

Dans le même état d'esprit d'un rapprochement de certains services de nos concitoyens, la décision modificative de ce soir intègre le financement du Bus France Services, avec un soutien de l'État à 80 % pour l'investissement et le portage par la Caisse des Dépôts et Consignation du salaire de deux agents pendant 2 ans. L'originalité de notre initiative tient dans la collaboration Ville/ Communauté de communes pour que ce bus aille à la fois dans les villages alentours et dans les quartiers de Vierzon.

Sur les quartiers de Vierzon, n'oublions pas que des opérations importantes sont en cours. Je pense à la rénovation de 107 logements à la Genette, que nous aurons le plaisir de mettre à l'honneur très bientôt avec Val de Berry. Je pense à la requalification de la Place de la mémoire aux Crêles. Je pense à la mise en place du réseau séparatif au Bourdoiseau et à la requalification du quartier avec des logements individuels de Val de Berry, je pense à la construction de l'antenne de l'Hôpital George Sand à la cité Sellier...

Les quartiers sont donc en pleine restructuration, mais le changement le plus profond se situe en cœur de Ville. Notre action sur le commerce porte ses fruits, n'en déplaise aux quelques rares esprits chagrins qui portent leur haine sur la toile à travers un blog faute d'avoir eu le courage de le faire publiquement lors des respirations démocratiques... Il fallait que cela soit dit.

Oui, notre action porte ses fruits, et pour éviter toute mauvaise foi, ou toute erreur d'interprétation, je voudrais être très clair sur l'opération des Galeries. Dans le cadre de la convention que nous avons signée avec l'Epareca, aujourd'hui intégré dans l'ANCT, nous avons identifié 3 locaux : les Galeries, l'immeuble Bouaknin, et la pâtisserie.

L'immeuble Bouaknin a retrouvé une solution complètement privée, ce qui est très bien, puisque l'établissement O'Tacos va ouvrir très bientôt et que l'autre surface est promise à la location d'ici peu, selon le propriétaire.

Pour la pâtisserie, parce qu'il fallait se décider rapidement et porter l'opération, nous avons sollicité la Caisse des Dépôts et Consignation qui a accompagné la Semvie et aujourd'hui, le projet est viable. Les exploitants sont au-delà de leur chiffre prévisionnel. C'est une belle réussite.

Quant aux Galeries, aucune opération n'aurait été possible, si nous n'avions pas eu en face des porteurs de projet. Nous avons rencontré, avec François Dumon, ces porteurs de projet en tout début d'été. Ils nous ont indiqué vouloir aller vite, ce qui est bien légitime pour des porteurs privés. Tout de suite, nous avons sollicité l'ANCT, l'ex Epareca, pour leur signifier les exigences des preneurs notamment en terme de calendrier.

L'ANCT n'était pas en mesure, techniquement, de réaliser les travaux suffisamment rapidement, eu égard aux procédures qui leur sont propres. C'est pourquoi, en accord avec le Directeur Général de l'ANCT et avec Monsieur le Préfet du Cher, nous avons convenu qu'il était indispensable que la Semvie se substitue à l'ANCT pour acquérir, réaliser les travaux, et remettre dans les temps les locaux prêts à être aménagés par les commerçants. Et ensuite, la Semvie, cédera le bâtiment à l'ANCT qui deviendra le bailleur.

Aussi, hier, je n'ai pas eu seulement le soulagement de signer l'acquisition des locaux auprès de l'ancien propriétaire, pour le compte de la Semvie, j'ai également signé le bail avec les preneurs. Je leur laisse le soin de communiquer sur leur activité, c'est bien normal, mais je tiens juste à vous dire que le bail a débuté ce matin, qu'il concerne la totalité de la surface de vente du rez-de-chaussée, que cela sera du textile hommes/femmes/enfants et que pour notre part, Semvie, nous nous sommes engagés à livrer la coque propre, qui respecte toutes les conditions de sécurité, d'accessibilité, au 31 janvier 2021. Il y aura donc 4 mois de travaux de l'enveloppe, avant que les preneurs fassent l'agencement de leur magasin et que l'ouverture effective se fasse à la date qu'ils auront eux-même choisie.

Tout le reste n'est que littérature et supputations.

Mes chers collègues, avec la rénovation du B3 actuellement en cours par la Communauté de communes et qui accueillera le campus numérique et des étudiants dans 2 à 3 ans, avec la réalisation de la Place Jacques Brel et de l'espace Rollinat, avec l'arrivée du canal à Vélo, avec la reconquête de plusieurs commerces l'ex Grande Fabrique, l'ex singer, l'ex Petit Paris, l'ex charcuterie Bardon et bien sûr des Galeries, un nouveau souffle se fait jour dans notre cœur de ville.

L'arbre commence à donner des fruits, et n'en doutez pas, ces fruits vont être doux, suaves et la majorité de nos concitoyens l'ont bien compris.

Je vous remercie.

Y-a-t-il des demandes de parole ?

Mme GRISON.

### **Mme GRISON**

Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,  
Bonjour,

En cette rentrée pluvieuse et donc bienvenue après les fortes chaleurs et la sécheresse dans notre région, je retiens certains aspects positifs des projets dans la ville et la mise en place notamment du canal à Vélo.

En son centre, la ville ayant caché son canal, j'espère que les végétaux, comme annoncés, seront bien présent, vraiment important car les places de la ville de Vierzon sont par trop minérales.

J'aimerais aussi revenir sur le plan de circulation en centre-ville mis en évidence dans le bulletin n° 54 de septembre – octobre. Pouvons-nous avoir une idée de la durée des travaux du pont Molière. Quel sera le nouveau circuit proposé pour les voitures mais surtout pour les bus. Si le trajet des bus est modifié par obligation, quelles seront les conséquences pour les commerçants de Bourgneuf au niveau du Pont du Cher.

Par ailleurs je regrette que lors des journées européennes du Patrimoine les 19 et 20 septembre 2020, le musée des Fours Bannaux et l'Office du Tourisme n'est pas été ouverts au public. Pourquoi ces lieux importants sont-ils restés fermés pendant ces journées. Je trouve cela dommageable pour l'image de la Ville.

Ensuite, puisque l'on parle beaucoup des réhabilitations dans différents endroits de la Ville, j'aimerais connaître l'avenir des locaux municipaux de l'Île du Cher et de l'école du Tunnel Château. Ces bâtiments sont vides. Quelles seront leur affectation dans le futur. Connaît-on le coût de leur remise aux normes. Envisagez-vous une démolition pour les locaux sur l'île du Cher ou un autre projet urbanistique sur ce même lieu.

Dans un autre domaine, avez-vous prévu de rendre hommage à Erminio Cabrera, Christiane Ducasse, qui furent des gens actifs dans la ville comme promis à la sortie du confinement, et aussi à Michel Duchateau. Qu'en est-il de la promesse de donner un lieu à la mémoire de Max Albizzati. Enfin je terminerai sur la demande de concitoyens qui souhaiteraient la continuité de la retransmission en direct des Conseils municipaux, c'est faire en sorte que tous les Vierzonnais aient la possibilité de voir en direct le Conseil de leur ville fait partie de la démocratie. Cela se pratique dans d'autres villes pourquoi pas à Vierzon.

Je vous remercie de votre écoute.

## **Le maire**

Merci Madame Grison, y-a-t-il d'autres prises de parole ?

Monsieur Lhonneur.

## **M. LHONNEUR**

Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs les adjoints,  
Mes chers collègues,

Comatelec, Saint-Florent-sur-Cher 100 millions d'euros de chiffres d'affaires, Rosière, Lunery 20 millions d'euros de chiffres d'affaires. Ces deux boîtes sont condamnées, non pas par le COVID, non pas par un manque d'activité mais condamnées par l'avidité de leurs dirigeants. La conséquence est terrible 93 emplois à Saint-Florent-sur-Cher, 72 à Lunery et avec Paulstra, Leasing, Mécachrome ce sont sans doute près de mille emplois directs et indirects qui seront supprimés dans le département. Et face à ces dirigeants qui font de nos vies des variables d'ajustement, dirigeants que l'on chouchoute depuis des années à coup de réduction de charges, de CICE par milliards ou d'allègements fiscaux, il nous reste une seule arme, se battre pour refuser l'homologation des plans sociaux. Et c'est possible, c'est la dernière arme politique à la disposition du Gouvernement. Aussi chers collègues, je vous invite à signer un document que nous enverrons ce week-end par mail afin d'interpeller directement le Préfet du Cher, la DIRECCTE du Cher et le Ministère pour demander le refus d'homologation des PSE à Rosières et Comatelec.

Je vous invite également à vous rendre le lundi 5 octobre à Bourges devant la Préfecture pour soutenir les salariés de Comatelec qui reprennent les négociations avec la Préfecture et les services de l'État.

Soyons honnêtes, le moral est en berne chez les salariés. Rares sont ceux qui se battent pour le maintien de l'activité et beaucoup ont déjà fait le deuil de leurs carrières professionnelles. C'est à nous, élus, de leur donner le courage de se battre, d'aller au front et de tout faire pour maintenir l'emploi dans les environs. Enfin nous demandons à Monsieur le Maire de porter les mêmes revendications au sein de l'association des Maires de France et demander à ce qu'une expression commune se fasse pour que les commandes publiques de Comatelec soient maintenues en échange de la préservation du site en France.

Merci.

## **Le Maire**

Merci.

D'autres prises de paroles. Toufik Drif

## **M. DRIF**

Merci Monsieur le Maire,  
Mes chers collègues,

La situation actuelle voit s'additionner à la crise sanitaire, une crise économique et sociale sans précédent dans l'histoire contemporaine. Bien que Vierzon, soit pour le coup, moins affecté par cette crise que d'autres territoires, les menaces qui pèsent sur l'emploi n'y demeurent pas moins réelles. Certaines filières connaissent de profondes difficultés dont les activités sont aujourd'hui durement touchées comme le secteur de l'automobile et de l'aéronautique mais aussi le secteur du tertiaire et des services tel que les bars et les restaurants. À la vérité, cette crise révèle les maux dont souffrent notre système depuis bien longtemps.

Des politiques d'austérité budgétaire répétées qui ont affaibli notre modèle social, nos services publics au premier rang desquels l'hôpital, mais aussi une course permanente au profit qui a entraîné la délocalisation progressive de nos entreprises, la précarisation des travailleurs, la financiarisation de notre économie. Ces choix idéologiques, totem des libéraux ont conduit notre pays dans un état de grande vulnérabilité et sans la mobilisation de nos vrais premiers de cordée, les personnels du soin, de l'aide à la personne, les personnels de la grande distribution, les routiers, les pompiers et j'en passe, sans l'action également des collectivités locales, de leurs agents, notre pays n'aurait pu faire face.

Il y a urgence aujourd'hui à ouvrir de nouveaux chemins pour une relance de progrès qui place l'humain et la planète au cœur de tous les choix. De ce point de vue, le plan de relance présenté par Jean Castex ne répond pas à nos attentes. À l'examen de celui-ci, nous constatons que nos inquiétudes quand aux manques de réponses apportées par la Gouvernement à cette urgence sociale étaient fondées. Rien sur les hausses de salaire et de pouvoir d'achat. Rien sur la revalorisation du RSA et son extension aux jeunes. Rien non plus sur les APL et leur nécessaire augmentation. Les 800 000 euros consacrés au soutien des personnes précaires contrastent avec les 20 milliards d'euros d'aides publiques dont les grandes entreprises vont profiter allègrement sans aucune contrepartie sociale ou environnementale, sans aucune contrepartie de développement d'emplois ou d'investissements.

Avec ce plan de relance, le Président de la République démontre une nouvelle fois que les plus précaires ne sont pas au cœur de ses priorités. Budgéter à hauteur de 100 milliard d'euros, ce sera pour partie, un chèque en blanc signé au patronat. Ce sont donc les mêmes vieilles recettes qu'on nous réserve encore et encore et qui au final nous auront coûtées bien plus chères qu'elles nous auront rapportées.

À l'instar du CICE sans contrôle efficace, ces aides publiques risquent d'être massivement versées à des grandes entreprises qui licencieront et qui baisseront les salaires tandis que les TPE et PME elles seront condamnées à baisser le rideau. Comment imaginer par exemple que l'entreprise Paulstra – Hutchinson, filiale du groupe Total, puisse décemment bénéficier de ces aides publiques alors que sa direction a annoncé un plan de suppression de 800 emplois en France, dont 23 à Vierzon dans le cadre d'un plan de départ volontaire. Que dire également dans le département des 37 licenciements à la SIPEM à Méreau, de la fermeture de la Comatelec à Saint-Florent-sur-Cher qui produit des luminaires de villes et qui va délocaliser en Espagne, 93 postes supprimés et la liste des licenciements est longue.

À Rosières, FFDM, PNEUMAT, King Jouets, La Halle, Auchan, SOCOTEC, Lisi aerospace, Mécachrome, que des groupes et cette liste malheureusement ne cesse de s'allonger. Comment expliquer que l'activité aéronautique là aussi, secteur stratégique, licencie des milliers de personnes en France alors qu'elle a touché déjà 15 milliards d'aides publiques. Dans les périodes de crise, nous le savons trop bien, les effets d'aubaine et d'instrumentalisation des désastres sont monnaie courante chez les ultras libéraux pour piétiner les aspirations de justice sociale au profit de la loi du marché. L'emploi, qu'il soit public ou privé, ne peut pas être considéré comme une variable d'ajustement des profits des grands groupes ou comme une dépense sur laquelle rogner. À Vierzon, avec les moyens qui sont les nôtres, évidemment, nous avons décidé de nous placer en soutien à l'économie locale, en particulier auprès des TPE-PME, afin de préserver l'emploi. Plusieurs dispositifs ont vu le jour et ont permis l'octroi de coups de pouce immédiats pour certains commerçants - artisans en difficultés de trésorerie ainsi que des aides à l'investissement et des exonérations de taxe ou de loyer.

Dans cette période de crise, il est important de prolonger ces dispositifs d'aide en direction des petites entreprises et de l'économie réelle.

Pour nous, élus Communistes, cette crise sanitaire doit conduire à ouvrir collectivement de nouvelles voies de transformation. L'heure est à une révolution sociale et écologique de la production et au développement des services publics. Pour cela, il faut sécuriser non les profits mais sécuriser l'emploi au lieu de conforter le chômage, développer la formation et les compétences au lieu de favoriser le capital financier en engageant le marché vers un système donnant le droit et la liberté à chacun et chacune d'alterner entre période d'emploi et période de formation avec des droits et des revenus garantis.

Enfin ces effets économiques, qui font bien-sûr écho au phénomène de précarité sociale, touchent aussi et surtout une partie grandissante de nos concitoyens. Après la déflagration sanitaire, l'urgence est désormais sociale. Beaucoup de nos concitoyens basculent dans la précarité. Ici à Vierzon la solidarité est au cœur de notre projet car nous savons que c'est celle-ci qui nous permettra de surmonter collectivement cette crise sans précédent. Depuis le début de celle-ci, nous nous sommes attachés à renforcer notre accompagnement auprès des plus fragiles afin de répondre à leurs besoins immédiats.

Et à ce titre, je voudrais conclure mon propos en rappelant le rôle crucial qu'exerce notre tissu associatif dans cette période. Dans un moment où la crise sanitaire peut provoquer isolement et repli chez nombre de nos concitoyens, je précise que si les plus fragiles sont comme d'habitude les premiers touchés, cela traverse cette fois toutes les conditions sociales, dans un tel moment donc, le tissu associatif doit continuer plus que jamais à occuper une place centrale dans notre projet pour la société de demain. Nous avons pu d'ailleurs encore le constater durant la fête des associations, qu'elles soient caritatives, sportives ou culturelles, celles-ci sont toutes des vecteurs de liens et de partages. De part la qualité de leurs projets et des actions qu'elles mènent, elles contribuent grandement à améliorer le quotidien des Vierzonnaises et des Vierzonnais dans leur ensemble. Les associations œuvrent à renforcer le bien vivre dans notre ville, à développer l'échange citoyen, la cohésion sociale, elles sont des dizaines, grandes et petites, à mailler le territoire de notre cité, nous leurs rendons hommage et souhaitons remercier l'ensemble des bénévoles pour leurs actions indispensables à notre société.

Merci.

### **Le maire**

Merci, y-a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur Fournié.

### **M. FOURNIÉ**

Oui, Monsieur le Maire,  
Chers collègues,

Quelques mots sur la crise sanitaire qui, comme tous le monde l'a dit, a été suivie d'une crise économique et sociale, et a balayé quand même beaucoup de nos certitudes depuis des mois, mais nous a fait prendre conscience, encore plus, qu'il fallait changer, accompagner, rassurer, expliquer, réfléchir différemment, alors nous élus locaux, nous le ferons avec les agents de la Ville bien-sûr, du C.C.A.S et de la Communauté de communes.

Le Conseil municipal de ce soir, est résumé bien-sûr, de notre plan d'urgence local, économique et social et porte déjà les prémisses du territoire de demain que nous voulons et qui doit être traduit après demain dans le budget avec ses priorités. Ça a été dit, l'urgence économique et ça a été rappelé hier soir à la Communauté de communes, accompagnera l'émergence d'un pôle numérique, prouvant aussi que les progrès scientifiques, s'ils sont encadrés, sont aussi synonymes d'espoirs, d'emplois et de progrès. Nous devons être aussi particulièrement vigilants à tous les effets visibles mais surtout invisibles qui découlent de l'effondrement des secteurs de l'aéronautique et à moindre mesure de l'automobile. Bien-sûr les licenciements mais aussi les fins de missions d'intérim dans un silence assourdissant, notamment chez les jeunes, soyons présents auprès des entreprises mais aussi des salariés pour accompagner parfois aussi proposer des changements d'entreprises, de postes sachant que toujours, certaines entreprises peinent à recruter.

Le plan de relance local qui a été largement présenté par Nicolas Sansu peut paraître, et c'est normal, comme un plan d'opportunité parce que, que ce soit la Région ou l'État, aujourd'hui, déverse, relance par de l'investissement, relance des actions qui ont été, ça a été dit, en manque de financement.

Mais je crois que nous devons, au-delà de l'action directe, nous devons analyser, ce que nous faisons, ce que nous allons faire demain à partir de ce plan de relance et à partir de la cohérence que nous devons y donner. Je crois que nous devons porter demain, par rapport à ce que nous faisons aujourd'hui, plus d'enjeux de transitions énergétiques, plus d'enjeux de transitions environnementales mais aussi plus d'enjeux en terme de services et de fonctionnements, il n'y a pas que l'investissement qui compte pour les habitants de cette ville et de ce territoire. Il y a les services que nous allons donner et que nous allons faire évoluer.

Vous aurez ce soir le rapport sur le service des transports urbains mais ce service des transports urbains que nous avons construit pas à pas qui répond plus ou moins aux ambitions et aux enjeux de la Ville, aujourd'hui et demain doit être réfléchi et reconstitué à la faveur des transformations réglementaires et législatives et de la réflexion que l'on doit avoir au niveau de la Communauté de communes tout en sachant que au niveau de la Communauté de communes en proposant des nouvelles mobilités, tout en sachant que nous avons pris un engagement sur la gratuité des transports urbains et j'espère que malgré les difficultés financières à venir sur le versement transport et demain le versement mobilité, nous le tiendrons c'est un enjeu social et un enjeu environnemental essentiel.

Le deuxième élément c'est, nous avons besoin en terme d'attractivité, en terme d'attraction puisque ça a été dit, des services publics parisiens vont venir, des Parisiens s'intéressent à notre territoire en terme d'investissement aussi mais aussi de déménagement, nous avons besoin de services numériques et de services que ce soit en terme de téléphonie ou en terme de très haut débit qui soient aujourd'hui accessibles à l'ensemble des quartiers de notre ville. Oui c'est sur, beaucoup de choses ont été dites mais je crois qu'il est important aujourd'hui et nécessaire de demander à l'opérateur Orange d'avoir, de nous donner une vision extrêmement claire et précise du développement du très haut débit sur notre ville et nous devons exiger de cet opérateur qu'il déploie le très haut débit sur l'ensemble des rues et des quartiers de Vierzon, bien-sûr on va nous rétorquer qu'une montée en débit peu être satisfaisante mais je ne crois pas.

À l'heure du télétravail, à l'heure de la délocalisation de certains services des grandes villes qu'on puisse se satisfaire de ça, je crois qu'on doit demain, que ce soit sur la téléphonie avec une couverture de la 3G ou de la 4G qui soit complète et stabilisée sur l'ensemble du territoire vierzonnais mais aussi le déploiement de la fibre, on doit proposer aujourd'hui un service de qualité à nos concitoyens et je crois que là aussi ça doit être une priorité de notre engagement.

Je vous remercie.

## **Le Maire**

Merci. Franck Michoux va dire un mot pour répondre sur les questions notamment de pont Molière et patrimoine. Peut-être Boris tu veux dire un mot sur la question de la couverture en fibre expliquez où on en est et puis ensuite je répondrai sur le reste. Franck.

## **M. MICHOUX**

Oui concernant l'arrivée du Canal à Vélo, il a été vu que les travaux du pont Molière auraient lieu de novembre à février, ce qui permettrait dès le printemps d'avoir la voie cyclable, enfin l'aménagement de la voie cyclable du Canal à Vélo, en site propre. Donc le maintien du sens de circulation a été vu comme sens Forum vers Romain Rolland, voilà ça c'est le sens, tout simplement parce qu'au niveau des comptages ça correspond à peu près à deux tiers du trafic, donc il a été vu que c'était ce sens là qui devrait être favorisé.

Ce sont des travaux qui sont à hauteur de 280 000 euros qui seront fait par l'entreprise FREYSSINET, c'est une entreprise historique du béton en France donc on a des gens qui sont techniquement très au point. Je signalerais également qu'il y a un changement d'usage depuis, qui date maintenant, mais depuis, du Pont Molière historiquement à son usage aujourd'hui, la ligne de pont Europe/Monnet a complètement changé son usage. À la question légitime des bus, la desserte Bourgneuf/Pont du Cher restera en tout cas, les commerçants de Bourgneuf seront toujours desservi bien-sûr, ce sont mes collègues qui sont amenés à négocier avec les transports qui vous le diront mieux, je sais qu'il y a encore des choix qui sont à faire puisqu'il leur a été demandé une optimisation.

Concernant les journées du Patrimoine, alors le choix d'ouvrir ou pas le musée des Fours Bannaux, c'est vrai, en fait tout le programme est fait en total concertation avec les associations patrimoniales, que ce soit le Cercle Historique, les Amis de Vierzon, les Amis du musée, l'ARECABE, la Mémoire Industrielle, je peux en oublier mais en tous cas cinq acteurs majeurs, et en faite les journées du Patrimoine, ce sont des journées où l'on souhaite ouvrir des choses qui ne le sont pas habituellement. Donc ça reste, c'est quand même l'enjeu, c'est ce qui a été choisi. Pour cette année je vous rappelle qu'il y a eu une intervention intéressante puisque, la fédération des lieux de constructions automobiles a posé une plaque. C'est pas qu'anecdotique, parce qu'en fait il y a un réseau très important qui fait qu'aujourd'hui notre ville est considérée comme un lieu de construction automobile. Automobile dans le sens des locaux mobiles à l'époque pour l'essentiel, l'économie des tracteurs mais en tout cas c'est référencé dans maints endroits. Voilà ce que je pouvais vous dire.

## **Le Maire**

Sachant quand même que, je sais bien qu'on voudrait que tout se passe comme avant, ce n'est pas le cas, c'est-à-dire que toutes les manifestations publiques aujourd'hui sont soumises aux règles sanitaires, si si, elles sont soumises à des difficultés, c'est-à-dire que, par exemple, je prends un exemple qui n'est pas forcément très agréable mais nous n'avons pas pu tenir la fête de la science parce que les associations qui nous accompagnaient jusqu'alors n'ont pas souhaité faire de stand, faire un certain nombre de choses donc voilà je souligne quand même que toutes les activités que nous faisons en terme de manifestations culturelles, sportives ne sont pas simples, il n'y a rien de simple, je prends par exemple le grand rassemblement qui devait avoir lieu de Cyclo Touristes Jeunes le week-end du 24 octobre a été annulé par la Fédération Française de CycloTourisme, donc on est dans des conditions qui bougent souvent mais en fait qui à un moment nous posent problème parce que nous ne sommes pas seuls à décider d'ailleurs, nous faisons tout pour accompagner les associations culturelles, sportives, commerciales, etc, tout ce qui peut se passer, il est vrai que parfois on a aussi quelques associations, quelques partenaires qui ne souhaitent pas dans les conditions sanitaires actuelles porter un certain nombre de responsabilités. Donc voilà je voulais quand même le souligner.

Ensuite sur la question de l'île du Cher et du l'école Tunnel Château. Très très simple, l'île du Cher aujourd'hui va être libre puisque l'espace jeune va se faire au Tunnel Château dans le cadre d'un projet qui a été construit par le service Jeunesse de la ville de Vierzon, et donc on va avoir très bientôt le déménagement. C'est quand ? Maryvonne ? Pour les vacances de Toussaint on a donc ce déménagement. L'île du Cher aujourd'hui il n'y a pas de projet clairement identifié.

On a le droit aussi de se laisser un tout petit peu de temps, c'est-à-dire que l'objectif c'est justement de ne pas faire n'importe quoi, c'est un bâtiment historique qui a eu une vocation intéressante, qui n'est pas situé n'importe où, c'est même extrêmement intéressant donc je pense qu'on peut aussi se garder un peu de temps pour voir ce que l'on en fait exactement et quant à l'école Tunnel Château vous savez que, d'abord ça me permet de vous dire que la nouvelle école va être ouverte aussi à la rentrée de la Toussaint, on avait pris deux mois de retard avec le COVID, donc avec la crise sanitaire, sinon les enfants auraient déjà investis les nouveaux lieux à la rentrée de septembre, ça n'a pas pu être le cas on le fait à la Toussaint, ce qui ne change rien sur le fond et l'ancienne école ne sera pas démolie. C'est une école qui reste en bon état. Nous avons aujourd'hui un certain nombre de locaux associatifs qui ne sont pas en bon état donc quitte à abandonner certains locaux ou à en démolir ce ne sera sûrement pas l'école du Tunnel Château qui plus est en cœur de ville donc c'est toujours intéressant de remettre de l'activité en cœur de ville donc on aura sans doute une réflexion à avoir avec Toufik Drif sur l'utilisation de ces locaux sachant qu'une partie pourra aussi être utilisée je pense notamment à l'école du Tunnel Château d'à côté qui peut avoir une salle d'art plastique quelque part, qui peut avoir une salle d'activité ça gêne pas c'est juste à côté, donc il y aura un partage mais en tous cas c'est une école qui aura vocation à servir en plein cœur de ville.

Pour ce qui est des hommages que vous avez cités. Pour Monsieur Cabrera j'ai eu la Fédération de Cyclo Tourisme qui m'a indiqué, et je vois sa veuve très bientôt, a priori le choix de la famille c'est de le faire un an après. Donc je ne vais pas aller à l'encontre de la famille bien entendu donc nous allons réfléchir avec Lucienne sur cette proposition. Pour Christiane Ducasse, j'appellerai son fils très bientôt et puis pour Max Albizzati, nous avons le bonheur de travailler régulièrement avec son fils, avec François, nous avons fait une proposition à l'époque sur le parc technologique, ça n'a pas pu être mis en œuvre parce que la famille ne le souhaitait pas. Solange Albizzati avait dit, avait trouvé que ce n'était pas, ce qu'il fallait, ce qu'il voulait, donc on va retravailler avec François et toute la famille pour savoir quel sera le meilleur hommage. Voilà je pense vous avoir répondu. Peut-être Boris si tu veux dire un petit mot sur la question de la fibre optique et où on en est avec Orange.

## **M. RENÉ**

Merci Monsieur le Maire.

Donc pour faire un petit point sur les raccordements ou le déploiement Orange. Donc pour le déploiement de la fibre numérique sur le territoire de Vierzon donc c'est assez disparate en terme d'installation puisque on a appris, y a pas si longtemps que Orange déléguait tout le parc et y a pas de plan d'investissement, y a pas de plan de déploiement c'est au petit bonheur la chance donc c'est difficile à entendre mais c'est la réalité. Donc vous pouvez rencontrer une équipe qui va commencer à développer à déployer le système et à un moment donné ils vont s'arrêter parce qu'il manque un poteau, il manque des choses techniquement et il enchaîne sur une deuxième rue. Donc ils ne font pas ça en ordre stratégique c'est dès qu'ils arrivent sur un problème ils passent à autre chose donc voilà y a rien de catastrophique mais c'est vrai que ça apporte des problèmes à nos concitoyens qui se demandent pourquoi ils ne sont pas raccordés, pourquoi l'impasse n'est pas faite, pourquoi en face ça y est et pas chez eux donc c'est principalement ces problèmes là qui sont récurrents donc aujourd'hui Orange s'attèle à régler les problèmes au fur et à mesure. Nous on essaye de remonter via la mairie où y a le service technique sur toutes les problématiques de fourreaux, de poteaux qui peuvent manquer.

Il y a toute une procédure à mettre en place avant et pendant ce temps là Orange continue à déployer donc ne vous inquiétez pas, alors pour donner des chiffres actuellement on est à peu près à 50 % du réseau déployé, alors je vais mettre une nuance parce qu'entre déployé et raccordable il y a encore une nuance chez Orange donc on va au fur et à mesure une fois que les fibres sont passés il y a quand même un petit travail entre les deux sur la « raccordabilité » et suite à ça y a encore un délai, un delta de délai entre le raccordement Orange avec le déploiement et la mise à disposition chez les autres opérateurs que ce soit BOUYGUES, que ce soit SFR, donc ça arrive je dirais tout en continuité mais ça demande quand même encore un petit laps de temps donc voilà. J'ai été court, j'espère que, si vous avez des questions n'hésitez pas à m'en faire part.

## **Le Maire**

Oui juste pour compléter on a un Comité de Pilotage auquel assiste Boris René pour le compte de la ville de Vierzon avec les services techniques le 12 octobre où on doit avoir quelque chose de plus précis parce qu'on a demandé à Orange des comptes de manière plus claire parce que ce qu'a dit Boris, c'est vrai c'est-à-dire que Orange a délégué à SPIE Batignolle le soin de faire le déploiement de la fibre sur Vierzon et SPIE a sous traité évidemment, sous traité à plusieurs sous traitants le déploiement de la fibre. C'est une opération complètement privée, je le rappelle, c'est-à-dire que la Ville nous n'avons que les autorisations de voiries à donner, c'est à dire qu'aujourd'hui il n'y a pas d'intervention de la Ville y compris financière ce qui n'est pas plus mal parce que ça coûte assez cher, et donc nous demandons aujourd'hui à Orange à savoir ce qui se fait sauf qu'Orange nous dit « nous, nous avons une obligation de résultat qui est donnée à SPIES c'est tant de pourcent de raccordable à telle date on se fiche de savoir si c'est à Chaillot, si c'est à la cité Sellier, si c'est en centre-ville, si c'est à Villages ou si c'est aux Forges », voilà le principe, et Orange donc aujourd'hui avec SPIE font les quartiers les plus faciles pour aller vite sur le déploiement en nombres pour essayer en fait, on va être très clair, d'engranger quelques clients avant de pouvoir et de finir le déploiement là où c'est le plus difficile, là où il peut y avoir des soucis. Voilà la réalité, c'est pour ça que vous avez parfois la fibre qui est déployé sur les rues mais pas dans les impasses aujourd'hui alors que ça passe à côté. C'est comme ça. Nous essayons, je dis nous essayons parce que c'est pas simple d'avoir des informations plus fiables et j'espère que le 12 octobre on aura les informations plus fiables qu'on pourra vous redonner au Conseil municipal du 9 novembre.

Merci pour ces propos liminaires, on va commencer les dossiers, avant les dossiers vous avez eu deux procès verbaux, vous les avez lus, vous les avez appris, y a t-il des remarques ? Pas de remarque ? Tout le monde les approuve ? Je vous remercie.

## **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 25 JUIN ET 10 JUILLET 2020**

### **Le conseil municipal adopte par :**

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

## **20/222 ASSEMBLÉES – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Le Maire**

Vous avez un certain nombre de décisions qui sont des réalisations de prêt auprès de la Banque Postale pour les réseaux du budget de l'assainissement, même chose pour l'eau potable à 325 000 €. Un prêt de 500 000 € auprès de la Banque Postale pour le budget principal. Un droit de préemption urbain renforcé, c'est pour un local au forum République. Un terrain communal que l'on loue temporairement à Monsieur CRESTOIS, c'est pas à lui en direct, c'est bien par rapport au diocèse. L'exercice du droit de priorité sur la route de Bonègue, c'est un bien qui appartenait à l'ONF. L'autorisation de mettre sur des toits, des pièges à pigeons. Les signatures de convention entre la Ville et le lycée pour le Musée. La location temporaire d'un terrain communal, c'est un jardin. La location temporaire d'un autre terrain communal à la Genette, c'est un jardin. La demande de subvention auprès de l'État donc pour l'acquisition de mobiliers, de signalétiques de la médiathèque Paul Éluard, alors on ne l'a pas dit mais les travaux de la Médiathèque vont débiter très vite puisque le permis de construire est accordé cette semaine et la notification des marchés aux entreprises se fait cette semaine et donc on va pouvoir commencer les travaux je pense début novembre. Ensuite la demande de subvention auprès de l'État pour la mise en place de la RIFD, en fait on puise tous les livres, tous les ouvrages de la Médiathèque. La demande de subvention auprès de l'État pour l'acquisition d'un fond documentaire complémentaire pour la Médiathèque. La demande de subvention auprès de l'État, en dotation de soutien à l'investissement local pour le tiers-lieu, on le verra ensuite après, ça c'est les demandes mais on le voit après dans les décisions modificatives. Le partenariat culturel la convention entre la Ville et Hic Sunt Leones je ne sais pas ce que c'est mais ça doit être important. La mise en place du dispositif « J'apprends à nager » avec le Comité Départemental de Natation. Le droit de préemption urbain renforcé pour une acquisition d'une parcelle Chemin des Gaudrets. Demande de subvention auprès de la Région pour le Centre administratif, donc pour le futur C.C.A.S., donc dans le cadre de la réhabilitation thermique. La mise à disposition d'un logement pour l'Union Sportive Vierzon Basket. La modification du règlement intérieur des accueils périscolaires et extra-scolaires concernant les allergies alimentaires. Le terrain communal situé Chemin du Verdun, une location temporaire, c'est encore un jardin et une convention de mise à disposition du stade Brouhot entre la Ville et l'association Fuchs Sport qui est l'association qui doit filmer tous les matchs de Nationale 3, c'est une obligation aujourd'hui donc on met à disposition uniquement la possibilité de le faire et puis évidemment l'ensemble des marchés.

Y-a-t-il des questions sur ces décisions ? Oui

### **M. FOURNIÉ**

Sur la subvention de la Région auprès du C.C.A.S., la Région propose que l'on travaille aussi sur la récupération et réutilisation de l'eau.

### **Le Maire**

Y a pas de problème si la subvention suit l'eau qui coule en plus. Voilà.

Donc vous n'avez pas de problème sur ces décisions, vous n'avez pas de question ? Vous en prenez acte ? Je vous remercie. Oui ! J'ai pas vu.

## **M. LECHELON**

Simplement rajouter au niveau des pigeons, et je connais le problème. C'est bien de mettre des pièges à pigeons notamment en prenant les œufs, mais si les propriétaires de lucarnes dans les greniers laissent ouvert tout le temps on n'y arrivera jamais.

### **Le Maire**

Très bien. Tu peux éteindre ton micro s'il te plaît. Merci

## **20/223 DIRECTION GÉNÉRALE – DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

### **Le Maire**

C'était une délibération que nous avons passé au premier Conseil le 25 mai, la Préfecture nous a demandé quelques précisions sur les points 2 pour les tarifs de droit de voirie, de les fixer dans la limite de 3 000 €. Pour le point 15, pour interdire la subdélégation du droit de préemption puisqu'on a le droit de le déléguer mais pas de le subdéléguer. Pour le point 22 pour la limite du droit de priorité dans un montant de 42 000 € et enfin pour le point 27 de procéder aux demandes d'autorisation urbanisme relatives à la démolition, transformation, modification des biens municipaux dès lors que les opérations sont inscrites au budget ce qui nous semblait évidemment mais ce qui va mieux en le disant.

Y-a-t-il des questions sur ce sujet ? Pas de problème, vous êtes d'accord ? Unanimité ? Je vous remercie.

### **Le conseil municipal adopte par :**

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

## **20/224 FINANCES – CRÉATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP)**

### **Le Maire**

Ce sont des créations d'autorisations de programme et de crédits de paiement qui reprennent des sujets dont j'ai déjà parlé dans les propos liminaires. Le premier c'est Barachet Mathat la mise en place d'une autorisation de programme et de crédits de paiement qui nous permet de commercer les travaux dès 2020 et de l'étaler sur 2020-2021, tout simplement pour, nous avons répondu à un appel à projet, des architectes ont répondu justement dans le cadre de l'appel à projet national.

Nous avons retenu un architecte et donc aujourd'hui on va pouvoir commencer les travaux et on inscrit l'AP-CP à hauteur de 600 000 € HT sachant que nous avons 400 000 € de subvention de l'État.

Pour le Centre administratif, même chose avec le C.C.A.S. donc aujourd'hui nous allons voir, je pense que cette AP-CP sera amenée à bouger qui plus est il y a un peu plus de crédit de la Région puisque aujourd'hui il n'était pas inscrit donc ça nous permettra de faire une opération quasi blanche avec la vente de l'ancienne maison du C.C.A.S. puisque ça fera partie du financement du projet bien entendu.

L'installation des services de la Direction Générale des Finances Publiques, j'en ai parlé tout à l'heure sur l'AP-CP, elle sera amenée à bouger, nous allons la voter par principe puisque cela nous permet de commencer les études mais évidemment elle sera amenée à bouger parce que nous avons, nous allons regarder et d'ailleurs les services de l'État nous ont écrit aujourd'hui pour nous dire que ce n'était plus 25 comme c'était prévu auparavant mais 45 à 50. À partir de là, nous aurons peut-être d'autres propositions à faire et comme nous aurons toute l'année 2021, toute l'année 2022 pour mettre en place cet équipement nous aurons le temps et donc nous y reviendrons, mais je vous invite quand même à la voter pour une raison simple c'est que ça nous permet de commencer les études puisque nous avons d'ores et déjà de la dotation de soutien à l'investissement local sur ce sujet.

Et puis enfin le Bus France Service alors là c'est beaucoup moins important. Ça nous permet de lisser sur deux exercices le paiement de ce bus sachant que c'est, des crédits beaucoup moins important à hauteur de 62 000 € hors taxe payé à 80 % par l'État et pour le reste 10 % pour la Communauté de communes, 10 % pour la Ville.

Y a-t-il des questions, Monsieur Latessa je vous vois bouillir.

## **M. LATESSA**

Non non pas bouillir, je sais me retenir quand même. Non moi je trouve que voilà il y a une AP-CP qui est ouverte pour les services de l'État, vous avez eu les informations d'hier donc voilà je trouve que de voter une AP-CP sur ces montants là je trouve que c'est, l'emplacement, mettre des services de l'État, j'ai vu des photos de ce que c'était dans des pré-fabriqués, enfin dans des services modulaires, dans un hangar, je trouve quand même un peu...

## **Le Maire**

Oui alors. Un, ça se fera avec le référentiel des services de l'État, c'est-à-dire qu'ils vont nous donner un référentiel ils vont nous dire voilà c'est comme ça, on a besoin de tant de mètres carrés pour tant de personnes etc, ça ne se fera qu'avec la DGFIP et je viens de vous dire qu'on ouvrirait une AP-CP pour faire des études, parce que je ne sais pas si vous m'avez bien écouté mais j'ai dit que ça serait en cœur de Ville, j'ai dit que ça ne serait pas forcément sur le site qui était retenu au début donc aujourd'hui on est sur un montant qui sera plus important et peut-être que le portage ne se fera pas par la Ville de Vierzon, peut-être que la SEM avec la Banque des Territoires sera le porteur du projet ce qui nous permettrait de ne pas obérer notre capacité d'investissement Ville et donc aujourd'hui ce projet là va mûrir en octobre/novembre/décembre pour pouvoir commencer en 2021. Mais l'ouverture de l'AP-CP nous permet de lancer ces études et je crois que c'est très important qu'on puisse les lancer.

## **M. LATESSA**

Et autre point, je l'avais évoqué lors de la Commission, au niveau du Bus France Service je m'interroge, pourquoi c'est quelque chose de municipal, je vois ça comme un service intercommunal. Je pense qu'à Vierzon normalement le but c'est d'avoir un service administratif à moins de trente minutes là dessus je pense que les quartiers de Vierzon sont bien desservis par les bus. On a accès à moins de trente minutes au service administratif je vois pas, voilà écologiquement un bus, un camping-car on ne sait pas ce que c'est. C'est bien, ouais. Bon je pense que dans les municipalités rurales il y a des locaux. Voilà pourquoi mettre un bus ou un camping car, on ne sait pas ce que c'est donc.

### **Le Maire**

Parce que ça va nous permettre d'amener du service et y compris quelque chose dont on a pas parlé mais qui sera annoncé à ce moment là, c'est qu'on va mettre aussi la possibilité de prêt de livres comme un bibliobus puisque ça fera partie aussi du service. Je trouve qu'amener un certain nombre de services de ce type dans les quartiers ce n'est pas inutile quand on voit la population qui fréquente la Médiathèque et on sait que plus on amènera ce type de service à proximité de la population mieux ce sera. Je crois que franchement le montant qui est à 10 000 € pour la Ville, 10 000 €, même pas 10 000 €, 7 500 € pour la Ville, 7 500 € pour la Communauté de communes pour avoir un bus qui sillonne et qui amène du service y compris au plus près notamment des personnes âgées, notamment des personnes en difficultés c'est peut-être pas plus mal aussi. Mais vous pouvez être contre, ça ne me gêne pas.

## **M. LATESSA**

Je pense que la ville de Vierzon possède des infrastructures correctes, moins d'une demi-heure, voilà je comprends pas. Que ça serve à l'intercommunalité ça sur le principe je ne suis pas contre mais voilà pour moi c'est un service intercommunal.

### **Le Maire**

On en fait quelque chose de communal et intercommunal.

## **M. LATESSA**

Après qui va s'occuper de son fonctionnement de la maintenance.

### **Le Maire**

Vous ne m'avez vraiment pas écouté. On a déjà deux agents qui sont payés par la Caisse des Dépôts pendant deux ans, je vous le rappelle quand même. Ça fait partie du deal que l'État et la Caisse des Dépôts mettent en œuvre.

Nonobstant ces remarques, quel est votre vote sur la création des AP-CP ?

## **M. LATESSA**

Nous nous abstenons.

## **Le Maire**

Vous vous abstenez. Donc 7 abstentions. Mme Grison vous votez pour ? Abstention. 8 abstentions. Les autres vous votez pour ? Je vous remercie.

### **Le conseil municipal adopte par :**

25 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET.

2 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER).

5 abstentions : M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

3 abstentions par mandat : Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

## **20/225 FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

### **Le Maire**

Alors, en investissement et bien on retrouve évidemment, vous pouvez éteindre Monsieur Latessa. En investissement on retrouve ce que l'on a inscrit en AP-CP. Donc vous les avez en dépenses, vous les avez en recettes d'investissement, vous avez les financements qui sont mis et les travaux et les DSIL obtenues dans le cadre et je pense que la DSIL va augmenter on devra l'ajuster en 2021 pour ce qui est de Barachet Mathat.

En fonctionnement nous avons une augmentation du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales de 105 000 € entre ce que l'on doit, notre contribution, et ce que l'on touche. Donc on réinscrit 105 000 €.

Les dépenses d'énergie qui avaient été estimées hors COVID notamment ont été évidemment ajustées et en plus c'est une année où il ne fait pas très froid.

Les jeux olympiques de la jeunesse de Rensbourg ont été ajustés puisqu'ils n'ont pas eu lieu pour cause de COVID.

Les besoins en transports collectifs pour les scolaires ont été ajustés puisqu'on n'a pas eu pour des causes de COVID de déplacements de scolaires.

Vous avez toutes ces dépenses en moins. On a des dépenses de personnels qui sont complétées à hauteur de 400 000 €, ce qui représente moins de 2 % des dépenses inscrites au budget primitif.

Et puis l'autre gros sujet c'est bien évidemment l'aide apportée au Cinéma Lumière dans le cadre de l'abandon des loyers pour 58 000 €.

Voilà comment se construit cette décision modificative. Y a-t-il des remarques ? Monsieur Latessa.

## **M. LATESSA**

Pardon, je vois une recette de 31 800 € de refacturation des masques.

## **Le Maire**

Oui, c'est parce que nous avons acheté les masques pour le compte de toutes les communes de la Communauté de communes et nous avons refacturé. Alors les communes de la Communauté de communes ont eu évidemment une aide aussi de l'État mais c'est parce que nous avons fait nous, l'achat en nombre pour toutes les communes de la Communauté de communes.

Pas de problème ? Quel est votre vote sur la décision modificative ? Vous vous abstenez ? Abstention aussi de Mme Grison et les autres pour, je vous remercie.

### **Le conseil municipal adopte par :**

25 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET.

2 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER).

5 abstentions : M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

3 abstentions par mandat : Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

## **20/226 FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE MAC-NAB**

### **Le Maire**

La DM 2 du budget annexe du Théâtre Mac-Nab uniquement un changement de chapitre. Elle est équilibrée à zéro vous avez vu, c'est juste du P3 qui passe en travaux.

Y a pas de souci ? Unanimité ? Je vous remercie.

### **Le conseil municipal adopte par :**

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

### **20/227 FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ANNEXE FOIRE ET SALONS**

#### **Le Maire**

Même chose c'est uniquement une admission en non valeur que l'on inscrit donc ce sont des entreprises qui n'ont pas pu payer leurs stands il y a quelques années, c'est comme ça.

Unanimité ? Je vous remercie.

### **Le conseil municipal adopte par :**

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

### **20/228 FINANCES – BUDGET VILLE – PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – ADMISSION EN NON VALEUR**

#### **Le Maire**

Les produits irrécouvrables, admission en non valeur concernant la Ville. C'est pour les exercices de 2010 à 2019, donc c'est sur dix exercices. Le trésorier payeur a abandonné les poursuites sur un certain nombre de créances que nous avons auprès de personnes physiques donc on est amené à admettre ces créances en non valeur puisque il n'y a plus de poursuite possible de la part du trésorier.

Pas de problème ? Unanimité. Je vous remercie.

**Le conseil municipal adopte par :**

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

**20/229 FINANCES – BUDGET ANNEXE FOIRE ET SALONS – PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – ADMISSION EN NON VALEUR**

**Le Maire**

Je vous en ai parlé à hauteur de 1 893 € hors taxe.

Unanimité. Je vous remercie.

**Le conseil municipal adopte par :**

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

**20/230 FINANCES – BUDGET VILLE – RÉGIE DE RECETTES DES FESTIVITÉS DE NOËL – REMISE GRACIEUSE SUITE À L'ENCAISSEMENT DE FAUX BILLETS**

**Le Maire**

Nous avons eu deux billets de 20 € qui étaient des faux billets, on ne va pas demander à notre agent qui était chargé de la régie de recettes de les sortir de sa poche donc on va les prendre à notre charge.

Vous êtes d'accord. Je vous remercie.

### **Le conseil municipal adopte par :**

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOZ (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

## **20/231 DIRECTION GÉNÉRALE – AVANCE SUR LOYERS POUR LA SEM.VIE**

### **Le Maire**

Les avances sur loyer pour la SEM.VIE, la SEM.VIE touche les loyers du cinéma. Le cinéma a demandé l'abandon de créance, évidemment vous comprenez bien que dans la situation c'est très compliqué pour le cinéma comme pour d'autres activités mais c'est une activité qui souffre terriblement. Donc je vous invite à accepter cela ce qui permet à la SEM.VIE de garder son niveau de trésorerie et de pouvoir notamment lancer les opérations comme les Galeries.

Pas de problème ? Je vous remercie.

### **Le conseil municipal adopte par :**

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOZ (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

## **20/232 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU POTABLE – ANNÉE 2019**

### **Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le rapport annuel donc le rapport 232. Rapport annuel sur le prix et sur la qualité de l'eau du service public année 2019. Tout se fait en comparaison avec 2018, au niveau des volumes d'eau on constate une baisse de volume prélevé dans le Cher ainsi qu'un volume produit en diminution. La fin de la grosse fuite sur la SIAEP Méreau/Saint-Hilaire était de - 43 000 mètres cubes et les échanges d'eau avec Thénieux-Méry était de - 12 000 mètres cubes ce qui explique donc cette baisse de volumes. Le nombre d'abonnés, il augmente légèrement de + 39 abonnés et le volume vendu sur Vierzon a augmenté de 1,81 %.

Le volume vendu aux autres collectivités diminue de 19,05 %.

Le prix de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est toujours le même à 1,77 € TTC par mètre cube hors abonnement. Les recettes elles sont en diminution de 120 000 €, les dépenses sont également en diminution de 300 000 € et l'équilibre se fait.

Concernant les indicateurs de performance, une seule non conformité a été relevée par l'ARS mais les prélèvements suivants se sont avérés totalement dans les normes. Le rendement du réseau est de 80,10 % en baisse de 1,13 points soit une perte de 4,62 mètres cubes par kilomètre et par jour. La mise en situation de service de débitmètre de sectorisation fin juin 2019 permettra de lutter plus efficacement sur les fuites de réseaux et on le verra dans le bilan 2020. Le taux de renouvellement du réseau est de 0,58 %, au 31-12-2019 le taux d'impayés pour 2019 est de 5,6 %, il était un peu moins élevé en 2018 et le taux global d'impayés entre 2011 et 2018 est de 3,17 % mais on continue notre travail au niveau du Trésor Public et actuellement on est plutôt entrain de récupérer l'argent.

Le montant des investissements pour 2019 est de 937 542 € et les subventions s'élèvent à 112 553 €. L'encours de la dette est de 9 376 861 € pour une durée d'extinction de 14 ans et 4 mois. Le montant des travaux prévisionnels y compris le renouvellement est de 32 596 297 €.

Alors aux 37 500 € versés au fonds d'aides accordées par le CCAS, 13 125 € ont fait l'objet de délibérations pour abandon de créances, pour 38 dossiers pour surendettements et 13 dossiers pour liquidations judiciaires.

Avez-vous des questions ?

## **Le Maire**

Pas de question ? Je vous invite à approuver ce rapport .

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

### **Le conseil municipal adopte par :**

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

## **20/233 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – ANNÉE 2019**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le rapport sur les eaux usées, alors toujours par rapport à 2018. Une augmentation des volumes facturés de 2,07 %, une diminution des volumes importés 14,88 %. Le nombre d'abonnés a augmenté de 61. Le linéaire de réseau séparatif intégré au système d'info géographique a augmenté 2,5 kilomètres à 131 kilomètres et le réseau unitaire a augmenté de 0,9 kilomètre à 10 suite aux travaux de réhabilitation dans le quartier du Bourdoiseau. Le taux de renouvellement du réseau est de 0,12 % il ne s'agit que du renouvellement sans intégrer le neuf la création. Voilà on a 150 kilomètres au total dont 10 d'unitaire, 31 de séparatif et 10 de réseau de refoulement.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019 le prix du service n'a pas évolué et est de 2,13 € TTC par mètre cube.

Les recettes sont inférieures de 19 000 € pour un total de dépenses moindre de 220 000 € par rapport à 2018. L'équilibre est positif. Concernant les indicateurs de performance les rendements épuratoires de la station d'épuration sont supérieurs et les concentrations des rejets sont inférieures au seuil fixé par l'arrêté préfectoral. Le taux de dessertes est de 89,81, il était de 89,26 en 2018. L'ensemble des ouvrages de collecte et de traitements des eaux usées est conforme aux prescriptions.

Les 588,71 tonnes de matières sèches issues du traitement ont été évacuées vers une filière conforme à la réglementation. Compostage avec des déchets verts.

Au 31-12-2019 le taux d'impayés pour 2019 est de 5,6 %. Le montant, je vous l'ai dit tout à l'heure pour l'eau, le montant des investissements 2019 est de 530 287 €, l'encours de la dette s'élève à 3 338 435 € pour une durée d'extension de 6 ans et 11 mois.

Le montant prévisionnel des travaux y compris le renouvellement du réseau unitaire 12 045 220 € donc au 37 500 € versés au fonds d'aide accordé par le CCAS pour l'assainissement, 14 477 € ont fait l'objet de délibérations pour abandon de créances, 38 dossiers pour surendettements et 13 dossier pour liquidations judiciaires.

## **Le Maire**

Pas de problème ? Même vote ? Merci beaucoup.

### **Le conseil municipal adopte par :**

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

## **20/234 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – CONVENTION POUR LA RÉCEPTION ET LE TRAITEMENT DES BOUES LIQUIDES DE STATIONS D'ÉPURATION SUR LE SITE DE LA STATION D'ÉPURATION DE LA VILLE DE VIERZON – SOCIÉTÉ VÉOLIA**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Alors il s'agit d'une convention pour la réception et le traitement des boues liquides de stations d'épuration sur le site de la station d'épuration de la ville de Vierzon par la société Véolia. Toutes les boues liquides sont considérées COVID, il est donc interdit de les répandre et il faut donc les traiter, plusieurs traitements sont possibles, nous avons choisi donc le traitement par déshydratation.

La station d'épuration de Vierzon a été aménagée, il y a une unité mobile qui est prêtée pour centrifuger les boues liquides en vue d'obtenir des boues pâteuses aptes à être compostées avec des déchets verts sur la plate-forme de Saint-Palais.

Avant tout dépotage il sera fourni à la collectivité un analyse complète pratiquée sur les lots de boues concernées et le résultat devra être conforme aux caractéristiques fixées par la convention. Donc Véolia fait de la location de la centrifugeuse et l'évacuation des boues pâteuses obtenues vers le centre de compostage. Une facturation par la collectivité selon les tarifs en vigueur correspondant à un volume équivalent de matières de vidange soit 9 € HT par mètre cube.

Des questions ?

### **Le Maire**

Pas de question ? Merci. Unanimité

### **Le conseil municipal adopte par :**

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

## **20/235 FONCIER – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA VENTE PAR LA S.A. FRANCE LOIRE DU PAVILLON SITUÉ 6 PLACE DE LA MÉMOIRE (PARCELLE EO 13)**

### **Rapporteur : Franck MICHOUX**

Un avis est demandé au Conseil municipal puisqu'un pavillon situé 6 place de la Mémoire est vendu par France Loire, alors effectivement c'est du logement social qui a plus de 10 ans, s'il est vide il peut être vendu à n'importe qui, s'il y a un locataire il est évidemment vendu au locataire, donc c'est une place octogonale que vous connaissez au Crêles y a déjà pas mal de pavillons qui ont été cédés par le bailleur, ce sont des maisons mitoyennes pour l'essentiel.

### **Le Maire**

Pas de souci ? Vous êtes d'accord ? Merci

**Le conseil municipal adopte par :**

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

**20/236 FONCIER – RÉGULARISATION FONCIÈRE – ACQUISITION AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY & VILLAGES DE LA FORÊT DE LA PARCELLE BT 251 – RUE MARCEL PAUL – ZAC DE L’AUJONNIÈRE**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Un dossier que les conseillers communautaires ont déjà vus hier, il s’agit de la parcelle BT 251 en fait quand on vous dit qu’il s’agit de la rue Marcel Paul il s’agit de la rue Marcel Paul, c’est une rue que la Communauté de communes a mis en place, a installé dans la zone économique, donc aujourd’hui il s’agit qu’elle rentre dans le patrimoine communal pour devenir voie publique.

**Le Maire**

Y a pas de souci le domaine public appartient à la Ville mais c’est géré par la Communauté de communes, voilà c’est le principe.

Vous êtes d’accord, unanimité, je vous remercie, de toute façon on est obligé c’est la loi.

**Le conseil municipal adopte par :**

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

**20/237 FONCIER – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA PARCELLE BT 251 – RUE MARCEL PAUL – ZAC DE L’AUJONNIÈRE**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Il s’agit cette fois-ci de son intégration, de son classement dans le domaine public.

## **Le Maire**

C'est le pendant. Merci. Unanimité.

### **Le conseil municipal adopte par :**

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

## **20/238 FONCIER – LOTISSEMENT DU COLOMBIER – CESSION DU LOT N°4 (PARCELLES AE 274 ET 291) À MONSIEUR MEMMOU**

### **Rapporteur : Franck MICHOUX**

Donc la cession d'un lot, c'est le lot n°4 à Monsieur MEMMOU. Ça fait partie de l'opération Colombier pour la quelle il y a treize lots .

## **Le Maire**

On en est à combien ?

### **M. MICHOUX**

Je pense qu'il doit en rester trois ou quatre.

## **Le Maire**

D'accord.

Vous êtes d'accord ? Unanimité. Je vous remercie.

### **Le conseil municipal adopte par :**

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

## **20/239 FONCIER – CESSION D'UNE PORTION DE LA PARCELLE COMMUNALE DY 74 À MONSIEUR ET MADAME DUBOIS – CHEMIN DU VERDIN**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Une cession d'une portion de la parcelle communale à Monsieur et Madame DUBOIS, c'est Chemin du Verdin. Il s'agit de l'emplacement des anciens logements de L'abbé Pierre qui ont été détruits puisque l'offre a été reconstituée de l'autre côté de la Nationale 76, de l'ancienne Nationale 76. Donc si aujourd'hui il n'y a pas de projet sur cette parcelle, il a été vu que ça n'obérait pas les prochains aménagements qui seraient imaginables sur le secteur et ça arrange bien le propriétaire de la parcelle.

**Le Maire**

Pas de souci ? Vous êtes tous d'accord, je vous remercie.

**Le conseil municipal adopte par :**

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUCZ (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

## **20/240 FONCIER – ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE DÉLIMITATION D'UNE ZONE DE PRÉSENCE D'UN RISQUE DE MÉRULES SUR LA COMMUNE DE VIERZON – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Un arrêté préfectoral donc il s'agit de prendre acte de l'arrêté préfectoral de délimitation d'une zone de présence d'un risque de mérules sur la commune de Vierzon donc on prend Acte, c'est surtout un avis qui nous ai demandé sur le périmètre concerné. Il s'agit de l'ancien Château de Bel Air donc propriété aujourd'hui de Val de Berry pour lequel il y a aujourd'hui une intervention importante et c'est suite à ces travaux qu'ils se sont aperçus qu'il y avait de la mérule qui avait été importée en fait et donc c'est pour circonscrire sa propagation que le périmètre a été délimité.

**Le Maire**

On est d'accord et on prend acte de cet arrêté préfectoral. On est d'accord.

## **20/241 FONCIER – AVENANT N°1 À LA CONVENTION PARTENARIALE RELATIVE AU PÔLE DÉPARTEMENTAL POUR LA LUTTE CONTRE L’HABITAT INDIGNE ET NON DÉCENT 2019-2022**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

On nous demande notre avis, c’est l’avenant n°1 à la convention partenariale relative au pôle Départemental pour la lutte contre l’habitat indigne et non décent. C’est la programmation 2019-2022, il s’agit de voir que, c’est Châteaumeillant et Berry Grand Sud qui sortent de cette convention puisque vous voyez qu’il y a la CAF, le Conseil départemental, l’Agglo de Bourges et nous-mêmes bien-sûr, avec d’autres intervenants et à chaque fois qu’il y a un changement de périmètre et bien chacun des signataires de la convention est amené à donner son avis, donc cette fois il y a deux sortants et un entrant puisque c’est le Pays Berry Saint-Amandois qui suite à la signature de convention d’OPAH entre dans cette démarche.

### **Le Maire**

Pas de souci ? Je vous remercie.

### **Le conseil municipal adopte par :**

30 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

## **20/242 FONCIER – PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – CESSION À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY & VILLAGES DE LA FORÊT DES PARCELLES CADASTRÉES AH 254 ET 255 (LES GRANDES VARENNES)**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Si vous regardez au niveau de la situation de ces parcelles, elles sont situées à l’arrière de la ZAC. C’est la ZAC Sologne, le long de l’autoroute donc c’est pour que la Communauté de communes continue à la négocier et à la commercialiser puisque c’est sur le secteur économique.

### **Le Maire**

Vous êtes d’accord je suppose ? Ça permettra à François Dumon de faire peut-être des annonces intéressantes bientôt.

**Le conseil municipal adopte par :**

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

**20/243 FONCIER – LOTISSEMENT DU COLOMBIER – CESSION DU LOT N°9 (PARCELLES AE 282 ET 298) À MONSIEUR ET MADAME VINZOULA**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Cette-fois ci c'est la même chose qu'avec préalablement Monsieur MEMMOU, il s'agit de Monsieur et Madame VINZOULA, cette fois-ci le lot n°9 toujours sis au Colombier.

**Le Maire**

Pareil pour le lotissement. Unanimité, je vous remercie.

**Le conseil municipal adopte par :**

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

**20/244 ESPACE BAS DE GRANGE – CONVENTION DE CONCESSION AVEC LA SEM.VIE – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE 2019**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

**Le Maire**

Ensuite on a les trois dossiers qui concerne la SEM. Je rappelle que les membres du Conseil d'Administration de la SEM ne participent pas au vote. Alors je sais qu'il y a Boris RENÉ, Philippe FOURNIÉ, Franck MICHOUX, je ne sais plus après, toi ? Je suis pas sûr. On retrouvera, ils ne participeront pas au vote officiellement.

## **M. MICHOUX**

Le premier je vous dirais que c'est le dernier, en tout cas c'est le dernier qui concernera le Bas de Grange puisqu'il n'existe plus en tant que tel, la SEM.VIE l'a cédé aujourd'hui à la Ville, c'était la fin de l'opération programmée ici en 2019, donc quel bilan a été fait, ma fois l'opération a été purgée. Donc on voit que pour l'exercice 2019 la Ville a dû verser à la SEM.VIE la somme de 24 819 € puisqu'elle était intervenante, elle louait des espaces pour elle et pour diverses associations.

### **Le Maire**

Pas de problème ?

### **Le conseil municipal adopte par :**

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

2 ne participent pas au vote : M. FOURNIÉ, M. MICHOUX.

## **20/245 ÉQUIPEMENT CINÉMATOGRAPHIQUE – CONVENTION DE CONCESSION AVEC LA SEM.VIE – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE 2019**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

### **Le Maire**

Le deuxième pour lequel on a une convention de concession c'est le cinéma.

## **M. MICHOUX**

Convention cinéma. Donc à chaque fois en fin d'exercice, la Ville est amenée à participer à l'équilibre. L'année 2019 je ne le vous cache pas elle est exceptionnelle puisque la participation s'élève à 151 €. On imaginera facilement qu'il va falloir faire plus d'efforts en 2020.

### **Le Maire**

Voilà. Donc ça se fera sachant qu'on a anticipé la question des loyers, ça se fera peut-être s'il y a encore quelque chose à verser en juin 2021 puisque c'est à ce moment là qu'on fait le compte de l'année N-1.

Unanimité ? Sauf ceux qui ne participent pas au vote.

Et puis le CRAC sur tout l'exercice de la SEM, qu'on a déjà vu hier pour celles et ceux qui sont membres du Conseil communautaire, c'est exactement la même chose.

### **Le conseil municipal adopte par :**

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

2 ne participent pas au vote : M. FOURNIÉ, M. MICHOUX.

## **20/246 SEM.VIE – COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE 2019**

### **Rapporteur : Franck MICHOUX**

Alors on se rappellera bien que c'est pour 2019. Il vous est précisé qu'il y a trois types d'opérations qui sont faites par la SEM. Il y a les opérations de super structure avec conventions de concession. Alors je ne vais pas tout vous relire le document mais vous voyez les lieux d'intervention, la maison des Cultures Professionnelles, Entrepose, Cinéma, Centre de congrès, bâtiment Logistique, Espace Bas de Grange qu'on vient de terminer de gérer et la pépinière d'entreprise. Voilà différentes opérations qui ont eu lieu sur l'année 2019 qui vous sont rapportées. Suivi des opérations propres qui concernaient cette fois-ci le Champêtre vendu donc durant l'année 2019, LFM bien mis en vente pour 280 000 € Redcost, l'entreprise LFM cette fois-ci, le bâtiment JCL, Véolia et le 16 avenue de la République qui concernait EIGHTEEN, oui ils n'ont pas pu prendre le 18 parce que c'était déjà pris par un journal politique local.

Ensuite les prestations de service, notamment la convention avec la SPLIAT. Voilà vous savez que c'est notre intervenant en terme d'ingénierie, NPRU. Auparavant, le précédent PRU était géré par des opérateurs externes qu'on voyait peu, c'était assez coûteux mais c'était comme ça, c'était obligatoire de toute façon mais là il a été vu que ça pouvait être fait en interne et c'est notamment fait par la SPLIAT. Une convention pluriannuelle d'objectifs et puis toute l'Action Cœur de Ville qui vous est décliné avec notamment sur l'année 2019, l'acquisition du 9 place Gallerand et l'acquisition réaménagement de la pâtisserie rue de la République.

### **Le Maire**

Avec une SEM qui se transforme, qui intègre, qui est en train de changer son capital et d'augmenter son capital avec la Banque des Territoires, la Caisse des Dépôts qui rentre et qui va donc pouvoir être notre bras armé, en gros notre foncière commerce au sein du centre-ville ce qui nous permet quand même des actions plus fortes et on le voit aujourd'hui.

Unanimité aussi ? Même vote qu'au Conseil communautaire je suppose ? Merci sauf celles et ceux qui sont membres du Conseil d'Administration, qui n'ont pas à voter.

### **Le conseil municipal adopte par :**

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOZ (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

2 ne participent pas au vote : M. FOURNIÉ, M. MICHOUX.

## **20/247 JEUNESSE – TARIFS CAMPS JEUNESSE SÉJOURS FÉVRIER 2021**

### **Rapporteur : Maryvonne ROUX**

Merci Monsieur le Maire.  
Mesdames, Messieurs,  
Chers collègues,

Il s'agit d'arrêter les tarifs pour le camp jeunesse séjour au ski en février 2021. Ce séjour se tiendra au camp de Saint-Bonnet-en Champsaur du 22 au 28 février 2021. On y accompagnera 15 jeunes de 11 à 17 ans. Le séjour durera 7 jours et 6 nuits. Ils seront accompagnés de 3 animateurs. Il y aura 15 participants. Le tarif qui sera demandé aux familles comme d'habitude s'appliquera par rapport au coefficient familial pour un prix au plus faible à 134 €, s'élevant à 287 € pour le maximum pour les Vierzonnais. Les extérieurs se verront eux demander la somme de 554 €.

### **Le Maire**

Pas de problème ? C'est les mêmes tarifs je crois que l'an passé. On espère qu'on pourra le tenir voilà. On le dit comme ça parce que aujourd'hui on prépare et on croise les doigts.  
Unanimité pour les tarifs ? Je vous remercie pour les jeunes de Vierzon.

### **Le conseil municipal adopte par :**

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOZ (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

## **20/248 JEUNESSE – DISPOSITIFS « BOURSE AUX PERMIS DE CONDUIRE » ET « ARGENT DE POCHE POUR ACTIONS SOLIDAIRES » INSCRITS DANS LE CADRE DU « PLAN QUARTIER D'ÉTÉ 2020 »**

**Rapporteur : Maryvonne ROUX**

Il s'agit des deux dispositifs qui ont été mis, accordés par l'État suite à la circulaire du 10 juin 2020 relative aux quartiers d'été, ces deux dispositifs nous ont été proposés le 15 juin avec une réponse pour le 30 juin. Il s'agit d'un premier dispositif pour une « bourse aux permis de conduire ». Cette bourse était attribuée à 30 jeunes à destination des quartiers prioritaires de la ville mais pas seulement. Des jeunes qui auraient fréquentés les structures d'accueil de la Jeunesse de Vierzon et qui n'auraient pas été saisonniers, qui n'auraient pas profité des dispositifs de saisonniers. Ces 30 bourses aux permis ont d'ores et déjà été retirées. En contrepartie on a demandé aux jeunes d'effectuer 23 heures de travaux ou d'activités collectives au sein de la Ville et contre une rémunération de 230 €. À ce jour, je vous confirme que les personnes qui ont retiré les inscriptions nous ont présenté une inscription dans une auto-école. Donc les bourses ont bien été utilisées dans le cadre voulu.

Deuxième dispositif, l'action solidaire « Argent de poche ». Il s'agit de la même façon de 30 jeunes de 16 à 25 ans qui se voyaient octroyer une bourse « Argent de poche » en contrepartie de 23 heures d'activités collectives auprès des services de la Ville pour une rémunération de 150 €. À ce jour, également, l'ensemble du dispositif a été retiré. Les critères de sélection étaient les mêmes que pour les bourses aux permis de conduire.

**Le Maire**

Pas de souci sur ces deux dispositifs ? Vous êtes d'accord ? Vaut mieux parce que ça a été fait de toute façon. Unanimité. Je vous remercie.

**Le conseil municipal adopte par :**

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

## **20/249 CULTURE – TARIFICATION DU THÉÂTRE MAC-NAB**

**Rapporteur : Mélanie CHAUVET**

Merci Monsieur le Maire,  
Bonsoir chers collègues,

Donc le 249 concerne la tarification du théâtre Mac-Nab. Il s'agit en fait dans cette délibération d'élargir le tarif découverte qui est donc fixé à 5 € au-delà des troupes et des compagnies soutenues par la Région et de permettre ainsi une sélection de spectacles plus large pouvant bénéficier de cette tarification découverte. Je vous rappelle qu'en fait qu'il s'agit, à l'achat d'une place de spectacle, de pouvoir bénéficier de ce tarif de 5 € sur certains autres spectacles. Il n'y a pas d'autres changements sur la question de la tarification du Mac-NAB.

### **Le Maire**

Juste souligner que vous pouvez retrouver la programmation évidemment sur le site, que le livret va être bientôt disponible, c'est ça ? Et que je vous invite à, alors là aussi, comme pour le camp des jeunes, nous faisons comme si tout allait bien marcher. On a ouvert les réservations en salle entière, masqué mais entière, non mais je le dit parce que c'est vrai que si par malheur, nous étions amenés à limiter le nombre de places, un certain nombre de spectacles ne pourraient pas forcément se faire parce qu'on a que 500 places, à peine 500 places, ce ne serait pas raisonnable en terme de différence entre les recettes et les dépenses. Voilà je le dis pour que ce soit bien clair et on a pris des clauses évidemment avec les productions.

Vous êtes d'accord sur la tarification ? Je vous remercie.

### **Le conseil municipal adopte par :**

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

## **20/250 CULTURE – ATELIER ARTS PLASTIQUES – TARIFICATION**

### **Rapporteur : Mélanie CHAUVET**

Cela concerne l'atelier d'arts plastiques, encore une question de tarification. Comme vous le savez au niveau du conservatoire, nous avons ouvert l'an passé une classe d'arts plastiques, donc on est sur la deuxième année qui démarre et donc la proposition là c'est un tarif dégressif à partir d'un deuxième atelier.

### **Le Maire**

Pas de souci, vous êtes d'accord ? Ils sont pleins les ateliers je le dis. Unanimité, je vous remercie.

### **Le conseil municipal adopte par :**

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

## **20/251 CULTURE – CONTRAT DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE**

### **Rapporteur : Mélanie CHAUVET**

Donc il s'agit d'un contrat de parrainage donc qui existe depuis plusieurs années qui se tient donc entre la Ville et la société Véolia. Donc effectivement la société apporte un soutien financier en échange de places, voilà. Donc l'avenant se situe en pièce jointe parce qu'on ne l'avait pas lors de la Commission donc ça y est vous pouvez le découvrir en pièce jointe sur la tablette.

### **Le Maire**

C'est évidemment Véolia qui fait des propositions de quels spectacles il souhaite obtenir les places pour inviter ses partenaires et tous ceux qui travaillent avec eux.

Pas de souci ? Unanimité. Je vous remercie. Ça fait toujours 13 000 €.

### **Le conseil municipal adopte par :**

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

## **20/252 CULTURE – ADHÉSION AU RÉSEAU LE CHAINON MANQUANT**

### **Rapporteur : Mélanie CHAUVET**

Ça concerne l'adhésion à un réseau qui s'appelle le Chainon Manquant, donc pour aider à la programmation de notre théâtre. Donc l'adhésion est fixée à 300 € de manière annuelle, ça permet donc d'être acteur dans la participation aux repérages artistiques, de découvrir sur plusieurs jours une sélection artistique pluridisciplinaire, de participer donc aux rencontres Régionales et Nationales et de bénéficier de tarifs négociés.

Je vous remercie.

## **Le Maire**

Pas de souci ? Merci

### **Le conseil municipal adopte par :**

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

## **20/253 ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À DIVERSES ASSOCIATIONS**

### **Rapporteur : Toufik DRIF**

Merci Monsieur le Maire,  
Mes chers collègues,

Alors cette délibération consiste à attribuer une subvention de fonctionnement à diverses associations pour un montant total de 3 800 € dont vous avez le détail. Je peux éventuellement vous les donner.

- 2000 € à l'association Radio Pays de Vierzon, plus communément appelé « Radio Tintouin »,
- 150 € à l'association GEM Odyssée,
- 200 € pour l'association Le Petit Atelier des Couseuses,
- 250 € pour l'association Fasila Danser,
- 400 € pour l'association des Médailleurs militaires de la 512ème section de Vierzon,
- 800 € pour l'association Ekomelong.

## **Le Maire**

Alors s'il y en a qui sont membres des bureaux d'une ou l'autre des associations vous ne pouvez pas voter pour l'association, dans laquelle vous êtes membre du bureau. Donc vous le direz au service des Assemblées si jamais ça arrive, sinon il n'y a pas de problème, unanimité ? Vous êtes d'accord ? Je vous remercie.

### **Le conseil municipal adopte par :**

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

## **20/254 AFFAIRES SCOLAIRES – MODIFICATION DES CONDITIONS DE L'ADHÉSION COLLECTIVE – AFFILIATION AUX FRANCAS DU CHER AU TITRE DE L'ANNÉE 2020 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE VIERZON ET LES FRANCAS DU CHER À COMPTER DE L'ANNÉE 2020**

### **Rapporteur : Toufik DRIF**

Délibération suivante, donc cette délibération fixe la modification des conditions de l'adhésion collective à l'association les Francas du Cher au titre de l'année 2020. Donc la commune est adhérente depuis de nombreuses années, les Francas ont modifiés les modalités de calcul de l'adhésion ce qui a pour incidence une baisse de notre cotisation qui passe de 6 675 € pour l'année 2019 à 2 920 € pour cette année.

### **Le Maire**

Sachant que nous les aidons aussi en matière de locaux. Vous êtes d'accord ? Quand ça baisse on ne peut pas être contre de toute façon. Unanimité, je vous remercie.

### **Le conseil municipal adopte par :**

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

## **20/255 RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

### **Rapporteur : Solange MION**

La modification du tableau des effectifs, donc il s'agit de créations de poste suite à la CAP, Commission Administrative et Paritaire d'avancement de grade et de promotion interne qui a eu lieu le 8 septembre dernier. Alors à cette commission il y a des personnels qui ont obtenues soit un avancement de grade, soit une promotion interne. Donc on crée les postes correspondants à ces postes là, c'est pas des créations comme ça et donc voilà vous avez la liste et au prochain Conseil municipal on supprimera les postes que les gens occupaient avant dans un grade ou un niveau inférieur, donc voilà. C'est clair ce ne sont pas des créations comme ça, ça serait bien mais c'est pas ça, ce sont des créations et on supprimera les postes que les gens occupaient avant.

## **Le Maire**

Vous êtes d'accord ? Merci, en fait c'est le résultat de la Commission Administrative Paritaire.

### **Le conseil municipal adopte par :**

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

## **20/256 RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION AVEC UN SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION D'ADHÉSION ENTRE LA VILLE DE VIERZON ET LE SERVICE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DU CHER DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

### **Rapporteur : Solange MION**

Il s'agit là d'une autorisation de signature d'une nouvelle convention avec un service de médecine préventive et concomitamment, pour pas dire en même temps, la résiliation de la convention d'adhésion entre la Ville de Vierzon et le service médecine préventive, qu'on avait jusqu'alors, celui du Centre de gestion du Cher de la Fonction Publique Territoriale. Alors deux mots quand même là dessus, depuis 2014 on était donc adhérent au service de la médecine préventive du Centre de gestion du Cher. On a rencontré quand même quelques difficultés et notamment des difficultés financières, y en a d'autres, mais notamment des difficultés financières. On est passé d'une visite médicale avec le médecin du travail en 2016 qui était à 86 €, 2017 à 95 €, 2018 à 110 €, 2019 et encore cette année 130 €. Si ça continue comme ça on va pas y arriver et puis d'autres problèmes effectivement avec ce service de médecine préventive, on va dire les choses comme ça. Donc on va vous demander également de permettre la signature d'une nouvelle convention auprès d'une autre, d'une association, plusieurs la connaît parmi vous c'est APST, Association de Prévention au Travail qui a un siège à Vierzon, là y a un certain nombre de choses qui sont faites, notamment ce qui est intéressant c'est qu'on paie une adhésion bien entendu, mais le coût de l'adhésion intègre toutes les prestations de ce service de médecine préventive, c'est-à-dire les visites médicales, les études de poste, les expertises, etc.... Voilà donc je vous demande de bien vouloir accepter tous cela.

## **Le Maire**

Pas de souci, vous êtes d'accord ? Je vous remercie.

### **Le conseil municipal adopte par :**

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

## **20/257 RESSOURCES HUMAINES – PRIME EXCEPTIONNELLE AUX AGENTS PARTICULIÈREMENT MOBILISÉS PENDANT LA CRISE SANITAIRE**

### **Rapporteur : Solange MION**

Il s'agit de la prime exceptionnelle aux agents qui ont été particulièrement mobilisés pendant la crise sanitaire. Alors compte tenu du décret du 14 mai 2020 qui était relatif au versement de cette prime exceptionnelle à certains agents de, on va dire de toutes les fonctions publiques soumis à des suggestions exceptionnelles pour assurer la continuité du service public dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Et bien on a nous, des personnels de la mairie, et je dis bien des personnels de la mairie et on ne parle pas là du C.C.A.S. qui donc voilà, devaient, pouvaient, devaient toucher cette prime exceptionnelle, alors pendant la période de confinement quand même quelques exemples, la Ville a ouvert deux écoles pour permettre l'accueil d'enfants de soignants, donc bien-sûr il y avait des animateurs, le multi-accueil du Clos du Roy pareil, à la crèche pour permettre l'accueil des enfants de personnels soignants. Il y a eu aussi l'ouverture du Centre COVID avec des personnels qui ont été affectés là. La restauration municipale, certains personnels sont allés en renfort à l'EHPAD Ambroise-Croizat, certains personnels de la mairie je répète, donc voilà il a fallu mobiliser du personnel. On vous propose donc bien-sûr la prime, d'accorder cette prime exceptionnelle, qui au profit de ces agents, le montant de la prime exceptionnelle, nous avons choisi qu'elle soit établie sur la base de 1 000 €, c'est le maximum, c'était le maximum autorisé. Ces 1 000 € étant proratisé sur le temps de travail réalisé par les personnels en question pendant cette période et je vous le dis mais vous avez pu le lire, la prime fera l'objet d'un versement unique au mois d'octobre. Pour votre information, ça concerne pour la ville de Vierzon à peu près 80 personnes.

## **Le Maire**

Pas de problème sur le principe, c'est bien proratisé au temps de travail, c'est-à-dire que si un animateur n'a fait qu'un jour d'accueil, évidemment c'est sur un jour d'accueil, c'est 1/30ème. Si quelqu'un a fait ses 151 heures, c'est la totalité, voilà c'est comme ça mais je crois qu'il n'y a pas de difficulté à comprendre ça. Le Comité Technique a accepté et le périmètre des personnels concernés et les modalités de versement de la prime et le calcul de la prime.

Unanimité. Je vous remercie.

### **Le conseil municipal adopte par :**

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

## **20/258 SPORTS – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT À DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES**

### **Rapporteur : Wendelin KIM**

Merci Monsieur le Maire, donc le dossier 258 concerne l'attribution de subventions complémentaires de fonctionnement à diverses associations sportives. Tout d'abord 2 000 € au club d'athlétisme Vierzonnais pour l'organisation de la 11ème édition des 24 heures du Quai du Cher qui aura lieu les 10 et 11 octobre 2020, donc le week-end prochain.

### **Le Maire**

Championnat de France, je le souligne.

### **M. KIM**

C'est ça exactement.

Ensuite 1 450 € au club Cycliste Vierzonnais pour l'organisation de la 61ème course Paris-Chalette-Vierzon qui a eu lieu le week-end dernier, le 26 septembre 2020, je rajoute juste quelques petites précisions rapides, tout d'abord soit vous êtes venu à l'événement ou vous avez lu sur le journal que le premier de la course a été Thibault Saint Guilhem et en deuxième position, et ça c'est important pour Vierzon, nous avons eu l'honneur d'avoir Jason Tesson, qui est quand même le champion de France amateur et ensuite, c'est le plus important, l'organisateur et Président du club cycliste Vierzonnais Laurent Le Mouel, que je félicite au passage, est très satisfait de cet événement malgré la crise sanitaire qui a causé quelques doutes, je pense mes chers collègues qu'il faut continuer de vivre et qu'il est important pour notre ville de Vierzon et le cyclisme de maintenir cette course, d'ailleurs tout s'est très bien déroulé. Ensuite la troisième association qui est concernée par le dossier 258 est le Sport Canal Vierzonnais, 500 € pour l'organisation du concours en ring qui a eu lieu les 14,15 et 16 février 2020 et de pistage qui se déroulera par contre le 12 et 13 décembre prochain.

### **Le Maire**

Voilà, je vous invite à venir au 24 heures du Quai du Cher cette année ça va être un événement important parce que là ça va aller très vite et pour beaucoup de coureurs qui devraient dépasser les 10 km/heure sur le 24 heures c'est-à-dire fait plus de 240 km. Voilà, unanimité pour ce soutien. Je vous remercie.

**Le conseil municipal adopte par :**

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

**20/259 NUMÉRIQUE – DÉLÉGATION DE SIGNATURE D'AVENANT À LA CONVENTION DE MISE EN OEUVRE DE LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

**Rapporteur : Boris RENÉ**

Alors 259, alors c'est une délégation de signature d'avenant sur la convention de mise en œuvre de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, alors le numérique n'a pas forcément des titres facile à traiter, pour faire simple toutes les délibérations qui sont déposées sont transmises via un logiciel qui s'appelle XBUS précédemment, on propose donc de généraliser, de mutualiser avec la solution qu'on utilise sur les tablettes actuellement qui s'appelle I-DELIBRE en fait on mutualise les deux solutions qui existaient sur deux logiciels différents pour pouvoir travailler dans de meilleures conditions et de ne pas avoir d'erreurs sur la transmission des uns et des autres.

**Le Maire**

Pas de souci, hein, c'est juste une mise en compatibilité, je vous remercie. Unanimité.

**Le conseil municipal adopte par :**

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

**20/260 LABEL TERRITOIRE VÉLO – DÉPÔT DE CANDIDATURE AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Merci Monsieur le Maire,

Il s'agit de la délibération pour le dépôt de candidature auprès de la Fédération Française de Cyclotourisme pour le label « Territoire Vélo ». Donc pour la planète et dans le cadre de la transition énergétique et aussi pour le plaisir certainement, la pratique cyclable connaît un essor notable en France sous ses différentes formes loisirs, tourisms, utilitaires. Vierzon souhaite s'inscrire dans cette dynamique, on se situe sur le tracé de l'itinéraire « Cœur de France à vélo » la vélo-route 46, sur la partie le Canal de Berry et cela fait de la commune de Vierzon un territoire au potentiel touristique fort et un intersegment favorable à la pratique cyclable. La Fédération Française de Cyclotourisme connaît finement les territoires, accompagne les collectivités, les récompense et met en avant les efforts consentis des villes éligibles en octroyant un label en fonction des critères de satisfaction à savoir qu'on en a déjà certains existants sur le territoire. Elle bénéficie donc déjà d'un linéaire conséquent et dispose via l'Office de Tourisme ou des opérateurs privés de service tel que la location et la répartition de vélos, à noter que nous avons six vélos à assistance électrique au niveau du Vib' à louer. Ce label constitue un motif de pérennité et valeur, alors en contrepartie une cotisation annuelle s'élevant pour la Commune à 1 322 € est demandée et pour 2020 elle s'élèvera au prorata des mois restant à 220 €. Donc ce label est octroyé pour une durée de trois ans après examen du dossier de candidature, on demande 14 critères obligatoires et au moins 5 critères facultatifs. Le renouvellement de la labellisation s'obtient après une nouvelle évaluation.

### **Le Maire**

Voilà, donc à dire vrai, nous répondons déjà à tous les critères, à suffisamment de critères qui sont exigés donc nous aurons évidemment le label, là on candidate officiellement mais nous avons déjà travaillé avec la Fédération Française de Cyclotourisme sur ce sujet, et je pense que ça nous permettra de lancer des opérations beaucoup plus fortes pour promouvoir le vélo en ville et nous appuyer sur le Canal à vélo qui est quand même quelque chose d'exceptionnel qui arrive je le rappelle, ça a été dit tout à l'heure, mais qui arrive à Vierzon, là à l'écluse de la DDE normalement mi-novembre et le pont Molière sera terminé en février ça veut dire que au printemps prochain nous pourrons avoir un linéaire extrêmement intéressant jusqu'à Plaimpied donc voilà. Unanimité pour cette candidature ? Je vous remercie.

### **Le conseil municipal adopte par :**

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

## **20/261 SOLIDARITÉ – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À DEUX ASSOCIATIONS**

**Rapporteur : Fabien BERNAGOUT**

Oui chers collègues, vous n'êtes pas sans savoir la situation difficile que traverse le peuple Libanais dans un pays en grandes difficultés financières aggravées vous le savez par l'explosion du mois d'août à Beyrouth qui a fait, je le rappelle, plus de 200 morts et 6 500 blessés. Il vous est proposé ce soir de faire jouer la solidarité internationale auprès du peuple libanais et également des réfugiés des camps du Liban. Pour cela nous vous proposons d'attribuer à titre exceptionnel une subvention aux associations suivantes, 2 500 € à l'association pour les Jumelages entre camps de réfugiés Palestiniens et villes Françaises puis 2 500 € au Lions Club qui portent des projets d'aides à Beyrouth particulièrement.

### **Le Maire**

Sachant que pour l'association des camps Palestiniens jumelées avec des villes française nous en sommes membres puisque nous avons un jumelage avec le camp de Badaoui qui est situé au Nord du Liban à côté de la ville de Tripoli.

Pas de problème, vous êtes d'accord sur ce soutien, je vous remercie beaucoup pour nos amis Libanais et nos amis Palestiniens au Liban.

### **Le conseil municipal adopte par :**

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

## **20/262 DIRECTION GÉNÉRALE – APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

### **Rapporteur : François DUMON**

C'est assez simple, le 16 juillet dernier quand on a adopté les statuts au niveau de la Communauté de communes on a décidé de reprendre le nom Vierzon-Sologne-Berry, voilà donc ça a été adopté à l'unanimité je le signale.

### **Le Maire**

À la place de « Vierzon-Sologne-Berry et Villages de la Forêt », c'était pour ça parce que à un moment ça faisait très long pour la Com-Com donc il n'y a pas de problème je pense que tout le monde est d'accord ? Je vous remercie.

### **Le conseil municipal adopte par :**

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

### **20/263 TRANSPORTS – FÊTE DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN 2020-2023 – GRATUITÉ DES BUS**

#### **Rapporteur : Ophélie TAIRET**

Merci monsieur le Maire, donc dans le cadre des fêtes de Noël, il a été proposé d'accorder la gratuité des transports urbains dans la ville les deux samedis avant Noël.

#### **Le Maire**

Je suppose que tout le monde est d'accord ? Merci beaucoup.

### **Le conseil municipal adopte par :**

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

### **20/264 TRANSPORTS – SEMAINE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 2020-2023 – GRATUITÉ DES BUS**

#### **Rapporteur : Ophélie TAIRET**

Ensuite dans le cadre de la semaine européenne du développement durable, il a été proposé d'accorder une journée de gratuité des transports urbains dans la ville pendant cette semaine.

#### **Le Maire**

Pas de souci ? Même chose ? De toute façon ça a été fait. Voilà. Unanimité.

### **Le conseil municipal adopte par :**

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOZ (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

## **20/265 TRANSPORTS – CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019 DE LA SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS URBAINS DE VIERZON (STUV)**

### **Rapporteur : Ophélie TAIRET**

Donc pour le rapport d'activité, depuis janvier 2016 le contrat de délégation de service public a été renouvelé pour huit ans, donc les horaires des lignes ont été modifiés afin de se rapprocher des demandes. Il y a six lignes régulières, la sixième fonctionne uniquement pendant les périodes scolaires et un transport à la demande, le CréaVib, donc le temps d'attente a diminué de 25 à 35 minutes il est passé de 5 à 10 minutes. Le taux de fréquentation est resté stable depuis le début de la délégation. Par rapport à 2016 les recettes ont augmentées avec un nombre de voyages stables et les kilomètres en diminution. La fréquentation la plus importante est sur la ligne 2 qui fonctionne de manière circulaire, elle représente 47 % des voyages. Les tarifs sont également maintenus stables avec le maintien de la remise de 50 € annuelle pour les collégiens et lycéens scolarisés à Vierzon. L'âge du parc est de neuf ans et demi, il est en augmentation mais le renouvellement des bus est à la norme EURO6. Ensuite le Vib met à la disposition 6 vélos électriques qui sont régulièrement loués. L'application PYSAE mise en place en septembre 2018 permet aux réseaux de bus d'être en permanence connectés. Les usagers, leurs utilisations progressent régulièrement et l'application est évolutive. Donc le montant total versé par la Ville en 2019 dans le cadre des transports urbains s'élève à 2 041 765 €, le montant des recettes étant de 293 024 €, le coût de revient des transports urbains s'élève donc à 1 748 741 €.

### **Le Maire**

Y-a-t-il des questions, des remarques ? Tout le monde a prit connaissance du rapport ? Je vous remercie. Unanimité, merci beaucoup.

### **Le conseil municipal adopte par :**

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

## **Le Maire**

Nous clôturons là ce Conseil municipal, je vous informe juste que nous aurons un Conseil municipal le 9 novembre, je ne sais pas si ça vous a été signalé qui permettra notamment de passer le règlement intérieur, puisque nous devons le passer dans les six mois après l'installation donc avant le 25 novembre. Et nous aurons ensuite un Conseil municipal le 17 décembre qui traitera notamment du rapport des orientations budgétaires.

Merci à tous et bonne soirée.

\*\*\*\*\*

**Séance levée à 20h25**